

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 octobre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 18h30

Etaient présents : Alain Pakosz - Jean-François Daly - Claudine Gorguet - Patrick Verdin - Rolande Grolier - Michel Koniusz - Nadine Leclercq - Michel Tiefenbach - Nathalie Evrard - Martine Roussel – Christelle Rutkowski.

Excusés : Edouarine Pecqueur – Hervé Richard - Francis Senechal.

Absente : Aurore Baudoyer.

Secrétaire de séance : Nathalie Evrard

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie (salle de la mairie), sous la présidence de Monsieur A. Pakosz, Maire, qui a fait donner lecture du compte rendu de la réunion précédente du 06/07/2019, document ratifié à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le Maire a ensuite invité tous les membres du Conseil Municipal présents à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Délibérations

I - 1 : Le congrès des Maires aura lieu cette année du 18 au 21 novembre 2019 à Paris. Il est proposé au Conseil Municipal (CM) d'autoriser Monsieur le Maire à assister à ce congrès et de l'indemniser des frais engagés à l'occasion de ce mandat spécial.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 2 : Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) qui l'autorise à engager, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

CH 20 :	19 125 €
CH 21 :	104 317.91 €
CH 23 :	155 000 €

Il doit cependant obtenir l'accord du Conseil Municipal.

Le CM est appelé à délibérer par un vote à main levée sur l'engagement de ces dépenses.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 3 : Révision des tarifs des locations des salles et arrhes a/c du 1^{er} janvier 2020.

	Périodes	Salles	Tarifs(€)	Arrhes(€)
ERRE	WE	Petite salle	175	87.50
	1 journée LJ	Petite salle	108	54
	WE	S. des fêtes	436	218
Extérieurs	WE	Petite salle	314	157
	1 journée LJ	Petite salle	210	105
	WE	S. des fêtes	629	314.50
Elus	WE	Petite salle	88	44
Personnel	1 journée LJ	Petite salle	58	29
Associations	WE	S. des fêtes	218	109

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur la révision des tarifs.

La délibération est votée à l'unanimité.

I – 4 : Révision des tarifs de location des garages rue H. Parent et J. Jaurès a/c du 1^{er} janvier 2020.

Rue H. Parent :

Location mensuelle : 31.85 €

Location annuelle du terrain : 73.55 €

Rue J. Jaurès :

Location mensuelle : 44.95 €

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur la révision des tarifs.

La délibération est votée à l'unanimité.

I – 5 : Révision des tarifs au cimetière a/c du 1^{er} janvier 2020.

- concession trentenaire, le m² : 56.50 €

- columbarium : 1 043 €

- caverne : 308.50 €

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur la révision des tarifs.

La délibération est votée à l'unanimité.

I – 6 : L'accès aux bâtiments administratifs de la commune est problématique et une restructuration de l'entrée s'avère nécessaire. Elle permettrait en outre de modifier l'entrée

du city stade pour le rendre plus visible. Il est possible de demander une subvention dans le cadre de la Politique Régionale d'Aménagement et d'équilibre des Territoires (PRADET) pour réaliser ce projet.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser M. le Maire à solliciter cette demande et établir les démarches nécessaires.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur cette demande de subvention.

La délibération est votée à l'unanimité.

I – 7 : M. le Maire présente le rapport du Syndicat Intercommunal de la Gestion de la Piscine d'Hornaing (SIGPH) retraçant l'activité de son exercice 2018. Il demande à l'assemblée d'émettre un avis.

Le CM est appelé à donner son approbation par un vote à main levée sur ce rapport.

La délibération est votée à l'unanimité.

I – 8 : L'éclairage du stade de football est vétuste et énergivore. La transformation en éclairage LED s'avèrerait beaucoup plus économique. Il est possible de demander une subvention dans le cadre du PRADET pour réaliser ce projet. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles et établir les démarches nécessaires.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur cette demande de subvention.

La délibération est votée à l'unanimité.

I – 9 : Il est proposé au conseil municipal d'accepter les adhésions suivantes au SIDENSAN :

- du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau de CHIVY-LES-ETOUVELLES, ETOUVELLES et LAVAL-EN-LAONNOIS (Aisne) avec transfert de compétence « eau potable »
- de la commune de BOUSSIÈRES-EN-CAMBRESIS (Nord) avec transfert de compétences « eau potable » et « défense extérieure contre l'incendie »
- de la commune de PRONVILLE-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert de compétence « eau potable »

- des communes d'ETAVES-ET-BOCQUIAUX et CROIX-FONSOMME (Aisne) avec transfert de compétence « eau potable »

- de la commune de BEURAIN (Nord) avec transfert des compétences « gestion des eaux pluviales urbaines » et « défense extérieure contre l'incendie »

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur ces adhésions.

La délibération est votée à l'unanimité.

II – Point budgétaire

Investissement : dépenses : 296 341.45 €

recettes : 709 353.05 € (dont 1068 : 619 471.04 €)

Fonctionnement : dépenses : 618 715.46 €

recettes : 877 046.67 € (+ R002 de 413 210.79 €)

L'état de consommation des crédits est conforme aux prévisions. M. Soricelli, comptable public, nous a communiqué la note de notre collectivité, 20.6/20 et a souligné la qualité et la sincérité de nos comptes. Nous félicitons nos services administratifs pour leur remarquable travail.

III – Point travaux et marchés

Les travaux de réfection des anciens ateliers municipaux sont presque terminés et une nouvelle salle de réunion sera disponible avant la fin de l'année.

Le projet de restructuration de l'extérieur des bâtiments administratifs est finalisé et les appels d'offres seront réalisés au cours de ce mois d'octobre.

Après mise en concurrence, le marché d'éclairage public a été attribué à la société Devred, mieux disant et le marché de chauffage à la société Dalkia mieux disant

IV – Informations diverses

- rapport d'activité du SIDEN-SIAN 2018
- lettre d'information du SAGE Scarpe aval N°14
- conférence intercommunale du logement : fiche 5, le parc locatif social par commune
- conférence intercommunal du logement : bilan d'activité 2018
- rapport d'activité 2018 de Partenord Habitat
- rapport d'activité 2018 de Maisons et Cités
- Cap fibre : bilan d'étape juin 2019
- convention d'Utilité Sociale 2019-2025 : livret stratégie patrimoniale de vente du parc locatif social des bailleurs pour la Commune de ERRE
- espace info-énergie : bilan 2018

Il n'y a pas eu de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 19h25. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.